



AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION PPCMOI-2026-02

ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté la résolution PPCMOI-2026-02 afin de permettre un projet commercial d'émondage/abattage d'arbres dans la zone R-8, dans le cadre du *Règlement n° 68-2003* sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble.

L'objet de la résolution PPCMOI-2026-02 est d'autoriser, sur le lot 4 100 200 (143-145 rue Greenlay Sud), les usages suivants : un commerce d'émondage/abattage d'arbres dont le service est rendu chez le client et non sur le site même de l'entreprise; le stationnement et l'entreposage des véhicules et des déchiqueteuses ainsi que des équipements liés à ce commerce de service; l'entretien et la réparation des véhicules et équipements liés au commerce, à l'intérieur du garage.

Le certificat de conformité aux objectifs de la MRC du Val-Saint-François a été émis le 24 août 2026.

La résolution PPCMOI-2026-02 entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consultée à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
2 septembre 2026



Bruno Vachon
Assistant-greffier

Certificat de publication

Je, Bruno Vachon, assistant-greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 2 septembre 2026, conformément au *Règlement 457-2022* intitulé *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 2 septembre 2026



Bruno Vachon
Assistant-greffier